

Maisons-Alfort, le 15/03/2021

**Conclusions de l'évaluation**  
**relatives à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché**  
**pour la famille de produits biocides RAID MATS**  
**à base de transfluthrine et de butoxyde de pipéronyle,**  
**de la société SC Johnson Europe Sarl**

*L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché des produits biocides.*

*Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.*

*Le présent document ne constitue pas une décision.*

## PRESENTATION DE LA DEMANDE

### DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) pour la famille de produits biocides RAID MATS de la société SC Johnson Europe SARL dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle simultanée.

Les produits biocides de la famille RAID MATS à base de 8,288% % de transfluthrine<sup>1</sup> et de 79,794% de butoxyde de pipéronyle<sup>2</sup> sont des types de produit 18<sup>3</sup> destinés à la lutte contre les moustiques<sup>4</sup>. Les produits biocides sont des dispositifs prêts à l'emploi diffusant de la vapeur, destinés à être appliqués à l'intérieur des bâtiments par des utilisateurs non professionnels.

### DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du rapport d'évaluation de la famille de produits préparé par la Grèce, Etat membre de référence (EMR) conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012<sup>5</sup>.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

<sup>1</sup> RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) No 407/2014 DE LA COMMISSION du 23 avril 2014 approuvant la transfluthrine en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides pour le type de produits 18.

<sup>2</sup> RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2016/2288 DE LA COMMISSION du 16 décembre 2016 approuvant le butoxyde de pipéronyle en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides du type 18.

<sup>3</sup> TP18 : insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes.

<sup>4</sup> Directive 2009/92/CE de la Commission du 31 juillet 2009 modifiant la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil aux fins de l'inscription de la bromadiolone en tant que substance active à l'annexe I de ladite directive.

<sup>5</sup> Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

## DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

Les produits biocides de la famille RAID MATS ont été évalués par la Grèce. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation de la famille de produits et d'un résumé des caractéristiques du produit soumis à commentaires auprès des Etats Membres concernés avant décision dans chaque pays.

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée, la DEPR a fait part de ses commentaires sur le rapport d'évaluation et sur le résumé des caractéristiques du produit au nom de l'autorité compétente française conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses<sup>6</sup>.

Les conclusions de l'évaluation se rapportent au rapport d'évaluation de la famille de produits des autorités grecs et à son analyse par la DEPR et présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR. Le résumé des caractéristiques du produit (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

Après consultation de l'ensemble des Etats membres concernés par la demande, la DEPR émet les conclusions suivantes.

## SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

### PHYSICO-CHIMIE

Les caractéristiques physico-chimiques de la famille de produits RAID MATS ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

### EFFICACITE

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que la famille de produits RAID MATS est efficace contre les moustiques (*Anopheles sp.*, *Culex sp.* et *Aedes sp.* – stade adulte) dans les conditions d'utilisation précisées dans le RCP en annexe.

### RESISTANCE

Aucun phénomène de résistance à la substance active butoxyde de pipéronyle n'a été rapporté dans la littérature contre les moustiques.

En revanche, des phénomènes de résistance à la tranfluthrine sont rapportés dans la littérature chez les moustiques<sup>7 8 9</sup>.

Il conviendra de mettre en place une veille relative à la résistance des moustiques et de fournir cette veille à l'ANSES lors du renouvellement de la famille de produits RAID MATS.

En cas d'inefficacité du traitement, le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché devra informer l'Autorité Compétente.

<sup>6</sup> <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>

<sup>7</sup> Sukkanon C et al. (2019). Discriminating Lethal Concentrations for Transfluthrin, a Volatile Pyrethroid Compound for Mosquito Control in Thailand, J Am Mosq Control Assoc 35 (4): 258–266.

<sup>8</sup> Sukkanon C et al. (2020). Behavioral responses to transfluthrin by *Aedes aegypti*, *Anopheles minimus*, *Anopheles harrisoni*, and *Anopheles dirus* (Diptera: Culicidae), PLoS ONE 15(8):e0237353.

<sup>9</sup> Amelia-Yap et al (2018). Efficacy of Mosquito Coils: Cross-resistance to Pyrethroids in *Aedes aegypti* (Diptera: Culicidae) From Indonesia, J. of Economic Entomology, 111(6):2854-2860 (2018)

## SUBSTANCES PREOCCUPANTES

2 co-formulants contenus dans les Meta RCP 2 et 3 des produits de la famille RAID MATS ont été identifiés comme substances préoccupantes pour la santé humaine. Le Meta RCP 2 étant non conforme en raison d'un risque pour la santé humaine, seul le co-formulant préoccupant du Meta RCP 3 est reporté dans la composition du produit dans le RCP en annexe.

Un co-formulant du Meta RCP 2 serait susceptible de présenter une activité endocrine (PE). Cependant les informations disponibles ne permettent pas de finaliser l'évaluation du caractère PE de ce co-formulant. Cette évaluation devra être menée dans le cadre du règlement REACH 1907/2006.

## RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

L'estimation des expositions liées à l'utilisation de la famille de produits RAID MATS (Meta RCP 1 et Meta RCP 3) pour les usages revendiqués, est inférieure à l'AEL<sup>10</sup> de la transluthrine et du butoxyde de pipéronyle, et les indices de risque considérant l'exposition cumulée aux deux substances actives sont inférieurs à 1 pour les utilisateurs et les autres personnes exposées, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Le Meta RCP 2 (Floral mats) classé toxique pour la reproduction de catégorie 1B (H360Fd) en raison de la présence d'un ingrédient du parfum est non conforme, conformément à l'article 19 du règlement (CE) no 528/2012.

## RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Considérant les conditions d'emploi du produit RAID MATS, une contamination directe de l'alimentation n'est pas attendue. Par conséquent, une évaluation du risque n'est pas pertinente.

## RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation du risque environnemental a été réalisée pour les substances actives uniquement ; aucune substance préoccupante n'a été définie pour l'environnement.

Concernant l'utilisation de la famille de produits RAID MATS (Meta RCP 1, Meta RCP 2 et Meta RCP 3) comme insecticide sous forme de diffuseur en intérieur, les niveaux d'exposition environnementale sont inférieurs aux valeurs de toxicité de référence pour chaque compartiment exposé et les concentrations estimées dans les eaux souterraines sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe. Ainsi ces usages sont conformes.

## CONCLUSIONS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour la famille de produits RAID MATS est indiquée dans le tableau suivant, usage par usage et sous réserve, à l'exception des usages non conformes, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

Les conditions d'emploi évaluées relatives aux usages non proposés à l'autorisation figurent, le cas échéant, dans le rapport d'évaluation de la famille de produits de l'EMR.

<sup>10</sup> AEL : (Acceptable Exposure Level ou niveau acceptable d'exposition) est la quantité maximale de substance active à laquelle un humain peut être exposé quotidiennement, sans effet dangereux pour sa santé.

Données requises en post-autorisation :

Il conviendra de mettre en place une veille relative à la résistance des moustiques et de fournir cette veille à l'ANSES lors du renouvellement de la famille de produits RAID MATS.

**Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués pour une autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits RAID MATS :**

Meta	Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
Meta RCP 1	Moustiques ( <i>Culex quinquefasciatus</i> <i>Anopheles stephensi</i> <i>Aedes albopictus</i> <i>Aedes aegypti</i> )  Stade adulte	Une plaquette (sans odeur) pour 30 m <sup>2</sup> jusqu'à 10 h.	Utilisateurs non-professionnels  Usage en intérieur  Application par branchement du dispositif	Conforme
Meta RCP 2	Moustiques ( <i>Culex quinquefasciatus</i> <i>Anopheles stephensi</i> <i>Aedes albopictus</i> <i>Aedes aegypti</i> )  Stade adulte	Une plaquette (senteur floral) pour 30 m <sup>2</sup> jusqu'à 10 h.	Utilisateurs non-professionnels  Usage en intérieur  Application par branchement du dispositif	<b>Non conforme</b>  Risque inacceptable pour la santé humaine.
Meta RCP 3	Moustiques ( <i>Culex quinquefasciatus</i> <i>Anopheles stephensi</i> <i>Aedes albopictus</i> <i>Aedes aegypti</i> )  Stade adulte	Une plaquette (senteur eucalyptus) pour 30 m <sup>2</sup> jusqu'à 10 h.	Utilisateurs non-professionnels  Usage en intérieur  Application par branchement du dispositif	Conforme

ANNEXE

## Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issu des conclusions de l'évaluation

### Partie I.- Premier niveau d'information

#### 1. Informations administratives

##### 1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	RAID MATS
----------------	-----------

##### 1.2. Type de produit(s)

Types de produit	18
------------------	----

##### 1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	SC Johnson Europe Sàrl
	Adresse	Z.A La Pièce 8, 1180 Rolle, Suisse
Numéro de demande	BC-UT040921-12	
Type de demande	Reconnaissance mutuelle parallèle	

##### 1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	SC Johnson Europe Sàrl	
Adresse du fabricant	Z.A La Pièce 8, 1180 Rolle, Suisse	
Emplacement des sites de fabrication	1 <sup>er</sup> Site : Zobe Holding S.p.A, Via Fersina, 4, 38123, Trento, Italie	
	2 <sup>nd</sup> Site : ZOBEL BULGARIA EOOD, Rakovski Municipality, Industrial Zone, Warehouse 2, 4142 Stryama, Bulgarie	

##### 1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Transfluthrine
Nom du fabricant	Bayer SAS
Adresse du fabricant	16 rue Jean-Marie Leclair CS 90106 69266 Lyon Cedex 09 France
Emplacement des sites de fabrication	Bayer Vapi Private Limited, Plot # 306/3, II Phase, GIDC, Vapi 396 195, Gujarat, Inde.

Substance active	Transfluthrine
Nom du fabricant	Bayer AG, Division Crop Science
Adresse du fabricant	Alfred-Nobel Strasse 50, 40789 Monheim Am Rhein, Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bayer Vapi Private Limited, Plot # 306/3, II Phase, GIDC, Vapi 396 195, Gujarat, Inde.

<b>Substance active</b>	Butoxyde de pipéronyle (PBO)
<b>Nom du fabricant</b>	Endura S.p.A
<b>Adresse du fabricant</b>	Viale Pietramellara 5, 40121, Bologna, Italie
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Viale Pietramellara 5, 40121, Bologna, Italie

## 2. Composition de la famille de produits et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu Technique (%)	
					Min	Max
Transfluthrine	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcycloprop anecarboxylate ou 2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R)-trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcycloprop anecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	8,288	8,288
Butoxyde de pipéronyle (BPO)	5-{{2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)methyl}-6-propyl-1,3-benzodioxole	Substance active	51-03-6	200-076-7	79,794	79,794
Eucalyptol	2-oxabicyclo(2.2.2)octane, 1,3,3-trimethyl-	Parfum	470-82-6	207-431-5	0	1,5

### 2.2. Type de formulation

MV – Plaquettes électriques
-----------------------------

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 1

#### 1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	META RCP 1
----------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
----------	--

#### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	18
---------------------	----

### 2. Composition du Meta RCP 1

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu Technique (%)	
					Min	Max
Transfluthrine	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcycloprop anecarboxylate ou 2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R)-trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcycloprop anecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	8,288	8,288
Butoxyde de pipéronyle (PBO)	5-{{2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)methyl}-6-propyl-1,3-benzodioxole	Substance active	51-03-6	200-076-7	79,794	79,794

#### 2.2. Types de formulations

MV – Plaquettes électriques
-----------------------------

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Irritation oculaire, catégorie 2. STOT SE, catégorie 3. Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1. Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1.
Mentions de danger	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H335 : Peut irriter les voies respiratoires. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H335 : Peut irriter les voies respiratoires. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P261 : Éviter de respirer les fumées. P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273 : Éviter les rejets dans l'environnement P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...en cas de malaise. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P391 : Recueillir le produit répandu. P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 : Garder sous clé. P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

#### 4.1. Description de l'usage

**Tableau 1. Usage # 1 – Insecticide contre les moustiques pour usage domestique à l'intérieur des habitations. Plaquettes sans odeur.**

Type de produit	TP 18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes.
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Moustiques ( <i>Anopheles spp.</i> , <i>Culex spp.</i> et <i>Aedes spp.</i> ) Stade adulte

<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Interieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Diffuseur électrique chauffant. Les substances actives absorbées dans une matrice inerte (plaquette) sont chauffées électriquement pour provoquer leurs évaporations contrôlées.
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Une plaquette pour une pièce jusqu'à 30 m <sup>3</sup> pour une utilisation jusqu'à 10 heures.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Non professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Sachet flexible en PET contenant une plaquette conditionné dans : - Une boîte en carton (10; 20; 30; 40; 50 ou 60 plaquettes, avec ou sans diffuseur électrique)

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents (afin d'éliminer les individus résistants dans la population).
- Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas recouvrir le système électrique lors de son fonctionnement.
- Ne pas toucher l'appareil avec un objet métallique ou avec des mains mouillées.
- Se laver les mains immédiatement après avoir placé et retiré la plaquette.
- Éviter le contact prolongé des animaux domestiques, en particulier des chats, dans les pièces traitées.
- Déplacer ou couvrir les terrariums, aquariums et cages d'animaux avant application.
- Eteindre le filtre à air de l'aquarium pendant l'application.
- Ne pas utiliser/appliquer dans les cuisines ou dans les lieux dans lesquels des denrées alimentaires sont conservées, préparées ou consommées.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes.
- Appeler un centre antipoison/un médecin.
- Les pyréthroides peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent: consulter un médecin.
- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de conservation : 4 ans à température ambiante.
- Stocker le produit à l'abri de la lumière, dans un endroit sec.
- Ne pas stocker à des températures supérieures à 40°C.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

### 6. Autre(s) information(s)

-

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	BAYGON - Diffuseur Electrique Plaquettes Longue Durée; BAYGON - Recharge Plaquettes Longue Durée; PYREL Diffuseur Plaquettes anti-moustiques; PYREL Recharges Plaquettes anti-moustiques; RAID Diffuseur électrique Plaquettes Moustiques et Moustiques Tigres - Sans odeur; RAID Recharges Plaquettes Moustiques et Moustiques Tigres - Sans odeur.				
<b>Numéro d'autorisation</b>					
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Transfluthrine	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate ou 2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R)-trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	8,288
Butoxyde de pipéronyle (PBO)	5-{{2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)methyl}-6-propyl-1,3-benzodioxole	Substance active	51-03-6	200-076-7	79,794

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 3

#### 1.1. Identification du Meta RCP 3

Identification	Meta RCP 3
----------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	
----------	--

#### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	18
---------------------	----

### 2. Composition du Meta RCP 3

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu Technique (%)	
					Min	Max
Transfluthrine	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcycloprop anecarboxylate ou 2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R)-trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcycloprop anecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	8,288	8,288
Butoxyde de pipéronyle (PBO)	5-{{2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)methyl}-6-propyl-1,3-benzodioxole	Substance active	51-03-6	200-076-7	79,794	79,794
Eucalyptol	2-oxabicyclo(2.2.2)octane, 1,3,3-trimethyl-	Parfum	470-82-6	207-431-5	1,5	1,5

#### 2.2. Types de formulations

MV – Plaquettes électriques
-----------------------------

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Sensibilisant cutanée, catégorie 1. Irritation oculaire, catégorie 2. Toxicité aquatique aiguë – Catégorie 1. Toxicité aquatique chronique – Catégorie 1.
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P261 : Éviter de respirer les fumées. P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273 : Éviter les rejets dans l'environnement P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/.... P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P391 : Recueillir le produit répandu P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 : Garder sous clé. P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

#### 4.1. Description de l'usage

**Tableau 1. Usage # 1 – Insecticide contre les moustiques pour usage domestique à l'intérieur des habitations. Plaquettes senteur eucalyptus.**

Type de produit	TP 18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes.
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	

<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Moustiques ( <i>Anopheles spp.</i> , <i>Culex spp.</i> et <i>Aedes spp.</i> ) Stade adulte
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Interieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Diffuseur électrique chauffant. Les substances actives absorbées dans une matrice inerte (plaquette) sont chauffées électriquement pour provoquer leurs évaporations contrôlées.
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Une plaquette pour une pièce jusqu'à 30 m <sup>3</sup> pour une utilisation jusqu'à 10 heures.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Non professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Sachet flexible en PET contenant une plaquette conditionné dans : Une boîte en carton (10 ; 20 ; 30; 40; 50 ou 60 plaquettes, avec ou sans diffuseur électrique)

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents (afin d'éliminer les individus résistants dans la population).
- Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

## 5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas recouvrir le système électrique lors de son fonctionnement.
- Ne pas toucher l'appareil avec un objet métallique ou avec des mains mouillées.
- Se laver les mains immédiatement après avoir placé et retiré la plaquette.
- Éviter le contact prolongé des animaux domestiques, en particulier des chats, dans les pièces traitées.
- Déplacer ou couvrir les terrariums, aquariums et cages d'animaux avant application.
- Eteindre le filtre à air de l'aquarium pendant l'application.
- Ne pas utiliser/appliquer dans les cuisines ou dans les lieux dans lesquels des denrées alimentaires sont conservées, préparées ou consommées.

## 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes.
- Appeler un centre antipoison/un médecin.
- Les pyréthroides peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent: consulter un médecin.
- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

## 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de conservation : 4 ans à température ambiante.
- Stocker le produit à l'abri de la lumière, dans un endroit sec.
- Ne pas stocker à des températures supérieures à 40°C.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

## 6. Autre(s) information(s)

-

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	RAID Recharges Plaquettes Électriques Anti-Moustiques & Moustiques Tigres – Senteur Eucalyptus.				
<b>Numéro d'autorisation</b>					
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Transfluthrine	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate ou 2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R)-trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	8,288
Butoxyde de pipéronyle (PBO)	5-[[2-(2-butoxyethoxy)ethoxy]methyl]-6-propyl-1,3-benzodioxole	Substance active	51-03-6	200-076-7	79,794
Eucalyptol	2-oxabicyclo(2.2.2)octane, 1,3,3-trimethyl-	Parfum	470-82-6	207-431-5	1,5